

Spécialiste des risques spécifiques

Classe : 8

Description de la fonction

Sommaire de la fonction

Est responsable de l'application des lois et règlements en vigueur dans son domaine de spécialisation. Assure la mise en application, le respect des normes et l'application des décisions des comités des risques spécifiques.

Tâches et responsabilités principales

1. Coordonne le processus d'évaluation et d'émission des différents certificats de déontologie concernant la recherche dans son champ de spécialisation.
2. Conseille les personnes usagères et leur fournit toute information pertinente à l'utilisation, la manipulation, au stockage et à l'élimination sécuritaire des matières dangereuses.
3. Lors d'accidents impliquant des produits à risque, coordonne l'intervention, applique les mesures de sécurité et de protection des personnes et des biens de l'Université.
4. Établit, maintient et assure les liaisons nécessaires auprès des divers organismes ayant juridiction dans le domaine relié à son champ de spécialisation.
5. Veille au respect des normes concernant l'installation, la modification et le fonctionnement des équipements reliés à son champ de spécialisation.
6. Effectue selon les lois en vigueur les inspections réglementaires des locaux, laboratoires, appareils, et soumet aux comités concernés, toute recommandation visant à améliorer la protection des personnes et des biens de l'Université contre toute forme de danger relié aux matières dangereuses. Peut coordonner un programme d'inspection.
7. Élabore et assure la formation appropriée aux personnes exposées à des matières dangereuses.
8. Est responsable de l'organisation et de l'exécution de tout travail relatif à la collecte, l'expédition et l'élimination sécuritaire des déchets contenant des matières dangereuses.
9. Constitue et tient à jour un inventaire des projets de recherche ainsi que les locaux qui comportent des risques spécifiques.
10. Accomplit temporairement des tâches d'un poste connexe ou inférieur lorsque requis.

Note

La liste des tâches et responsabilités principales ci-dessus énumérées est sommaire et indicative. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par le personnel professionnel. Cependant, les tâches et responsabilités non énumérées ne doivent pas avoir d'effet sur la classification de la présente fonction.

Exigences normales

Note

Sous réserve de l'appréciation des compétences, toute combinaison de scolarité et d'expérience jugée équivalente et pertinente pourra être considérée.

Scolarité et expérience

Grade universitaire de 2^e cycle dans une discipline appropriée et deux (2) années d'expérience pertinente.

Mise à jour le 02-05-2022